



10. II. 88.

Légation à Berlin

Messieurs le Ministre,

Puisque nous vous en avions par notre lettre d'hier nous avons l'honneur
 de vous transmettre avec les présentes la dépêche qui répond à la communication
 allemande du 31 janvier dernier. Les termes en ont été arrêtés dans la séance du
 Conseil féd. de ce matin. Vous donnerez lecture de cette dépêche au Chancelier ou
 au Comte de Bismarck, à votre choix, mais sans en laisser copie. Nous vous
 rappelons que la dépêche du 31 janvier était signée de prince de Bismarck et que
 M. de Bülow avait spécialement attiré votre attention sur ce point; ^{vous apprécierez si cette} ~~cela semblait~~
^{circunstance est de nature à justifier} ~~justifier tout au moins~~ une réponse directe au Prince.

Sans des différents entretiens que nous avons eus avec M. de Bülow
 nous avons retiré l'impression qu'au Ministère impérial des Aff. Étrang. on
 attendait la réponse du Conseil féd. avec une certaine impatience. Cela nous engagea
 sans doute d'en hâter la communication.

Veuillez agréer & c.

Dipt. féd. des A. - E.

